



Le vote FSU : Porter les revendications Choisir la lutte !



Le 19 janvier 2010 vous allez être appelés à voter pour le renouvellement des représentants des personnels au Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTPM ESR).

Le vote pour le CTPMESR intervient dans une période où les fondements de la Fonction Publique sont remis en cause dans tous les ministères (loi sur la mobilité, suppression massive d'emplois par l'application de la RGPP, démantèlement de tous les statuts...). L'enseignement supérieur et la recherche subissent de plein fouet cette logique de casse et de désengagement de l'Etat, cédant la place à des financements privés. Les établissements deviennent de véritables "entreprises", le savoir et les connaissances étant transformés en marchandises.

La FSU s'oppose à cette vision marchande de l'éducation et de la recherche. Pour nous, il est indispensable que les missions de service public et les personnels relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche soient défendus à tous les niveaux. La FSU défendra cette orientation au CTPM ESR, dans le prolongement d'une année 2009 marquée par un mouvement de résistance universitaire d'une ampleur exceptionnelle

Rôle du CTPM

Le CTPM est consulté sur :

- les textes et statuts régissant les établissements,
- les statuts des personnels,
- les textes relatifs aux personnels précaires,

Il est informé du bilan du Comité Central Hygiène et Sécurité.

Le CTPM est constitué à parité de représentants de l'administration et des organisations syndicales pour lesquelles vous êtes appelés à voter

Des représentants FSU combatifs pour la défense de la Fonction Publique d'Etat et les droits des personnels

Les représentants des personnels au titre de la FSU se battent

- pour le maintien des garanties statutaires et du cadre de la Fonction publique d'Etat,
- pour la progression du pouvoir d'achat pour tous,
- contre un système d'évaluation qui instaure la concurrence entre collègues et l'individualisation des salaires, remettant en cause le travail en équipe.

- pour maintenir et renforcer l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur quelle que soit leur origine sociale,
- pour une recherche indépendante des lobbies politiques et économiques.

Nos élus au CTPM sont les porte-parole des revendications et des luttes des personnels dans les établissements.

Qui vote ?

Les personnels titulaires, stagiaires et non titulaires en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur appartenant aux catégories suivantes :

- les ATOSS (Personnels AENES, Personnels sociaux et de santé ...),
- les enseignants titulaires du second et du premier degré affectés dans le supérieur,
- les enseignants-chercheurs relevant des corps spécifiques des Grands Etablissements (exemple : Muséum...), les astronomes et physiciens du globe, les personnels enseignants et hospitaliers en fonction dans les CHU,
- les élèves fonctionnaires stagiaires (ENS, ENSSIB, Ecole Nationale des Chartes),
- les enseignants non titulaires (ATER, lecteurs et maîtres de langue, moniteurs, contractuels, vacataires, associés...) ainsi que les allocataires de recherche,
- plus généralement, tous les personnels non titulaires de droit public, y compris ceux qui sont rémunérés sur le budget des établissements.

Les autres personnels titulaires, notamment les personnels de bibliothèques et les ITRF ne votent pas car le résultat des votes aux CAPN de ces corps est déjà pris en compte pour le CTPM.

Comment voter ?

- Dans votre établissement le 19 janvier : chaque établissement dispose d'un bureau de vote, auquel s'ajoutent des sections de vote en cas d'implantation géographique dispersée.
- Par correspondance pour certaines catégories d'agents (congés de maladie, absence régulièrement autorisée, vacances, congé de formation syndicale ou professionnelle...). Si vous pensez être dans ce cas, faites-le connaître le plus rapidement à votre chef d'établissement. Le matériel de vote est envoyé aux électeurs concernés, sur leur lieu de travail ou à leur domicile. Le pli doit parvenir avant l'heure de clôture du scrutin qui est fixée par chaque président.
 - Enveloppe n°1 vierge fermée contenant le bulletin de vote
 - Enveloppe n°2 fermée portant nom, prénom, affectation et signature de l'électeur
 - Enveloppe n°3 affranchie par l'établissement portant l'adresse du bureau, ou de la section de vote, auquel l'électeur est inscrit.

Conséquences du passage à l'autonomie pour les établissements, les étudiants, les personnels

Le gouvernement a lancé une vaste entreprise de déstructuration de l'enseignement supérieur, de remodelage du paysage universitaire et de démantèlement des statuts de la fonction publique d'Etat. Université à deux vitesses, mise en concurrence des établissements, casse de la formation des enseignants, en sont quelques maîtres mots. Le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) consiste principalement en un transfert par l'Etat de la masse salariale aux établissements.

L'augmentation des tâches sans création de postes amène à l'externalisation des missions. Le système Sympa de répartition des moyens ne fait plus référence aux besoins des établissements. La multiplication des contrats de recherche (ANR) se fait au détriment du financement de la

recherche de base et accentue la précarité. Prétendant permettre à l'Université de mener à bien ses projets de développement, il s'agit en fait de renforcer son pilotage dans une optique de management des ressources humaines.

La FSU dénonce cette fausse autonomie depuis les premiers débats sur la loi LRU. En effet, nous sommes bien dans une situation de réaffirmation de la tutelle de l'Etat, prêt à toutes les concessions pour se désengager de ses obligations. Toutes les modifications statutaires prises ces dernières années ont pour but de déroger aux statuts des personnels.

Le gouvernement veut vider de sa substance la Fonction publique dans l'enseignement supérieur et la recherche

L'année 2009 a connu des attaques violentes du ministère contre les statuts des personnels de l'enseignement supérieur, que ce soit les personnels BIATOSS, les enseignants ou les chercheurs, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Les personnels ont répondu par un très important mouvement, exemplaire par la solidarité entre les corps et les statuts, et par la démonstration de leur attachement à la défense des missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Aujourd'hui les attaques du gouvernement se multiplient. La loi sur la mobilité a encore accru les possibilités de recours aux emplois précaires, et permet désormais le licenciement de fonctionnaires lors de restructurations. Le passage aux responsabilités et compétences élargies donne aux établissements la possibilité de recrutements massifs sur des emplois précaires tant d'enseignants que d'administratifs. Les doctorants se voient proposer des contrats maison sans aucune garantie statutaire. Après la réforme des statuts des enseignants-chercheurs, le gouvernement annonce une réforme des missions et des statuts des enseignants de statut second degré dans le supérieur pour 2010. La loi LRU, l'évaluation à outrance installent un climat de concurrence entre corps et entre personnels d'un même corps, par des services individualisés et des primes au mérite. L'autonomie transforme les chefs d'établissements en chefs d'entreprises dotés de tous les pouvoirs.

Conséquence pour les personnels ATOS :

- la suppression de 250 emplois de catégorie C au budget 2009 et aucune création d'emploi pour 2010 et accentuation de la précarité pour faire face aux nouveaux besoins,
- des conditions de travail et de vie qui se dégradent (flexibilité, amplitude horaires..) et une souffrance au travail qui se développe
- des difficultés à remplir nos missions de service public faute de moyens
- mise en concurrence des personnels et individualisation des revenus et des carrières
- remise en cause des qualifications des personnels à travers une politique de GRH basée uniquement sur les compétences
- remise en cause des statuts des personnels qui tend à devenir «un contrat» comme dans le privé.

Pourquoi il est important de voter !

Le CTPMESR, le CTPU débattent au plan national des textes réglementaires ; dans chaque établissement le CTP veille à leur application et à l'absence de dérives locales vers le non-droit, l'autoritarisme ou le copinage. Ces instances ont un rôle de premier plan, aussi bien comme lieu où se révèlent les dispositions du gouvernement, que comme lieu où peuvent s'exprimer, par les

déclarations et votes des organisations syndicales, le refus et la colère des personnels. Les représentants de la FSU assument cette fonction de porte-parole et, par leur combat dans ces instances, sont un appui aux luttes des personnels dans les établissements.

Une autre politique de l'enseignement supérieur et de la recherche est possible !

- former plus et mieux, avec des moyens et des mesures adaptés (diversification des filières, travaux en petits groupes, allocations d'études, réflexion sur les contenus, ...),
- porter l'effort de financement à hauteur des standards internationaux, en lui consacrant 3% du PIB, en augmentant de 50% le budget de l'enseignement supérieur et en doublant celui de la documentation et de l'information scientifique et technique,
- démocratiser les structures universitaires et de recherche ; imposer la démocratie et la collégialité à tous les niveaux,
- développer les emplois statutaires de la Fonction publique d'Etat, permettant de répondre aux besoins en enseignement, en recherche et en personnels BIATOSS,
- améliorer les carrières et les taux de promotion, ainsi que les conditions de travail. Réduire les charges de travail excessives,
- mettre fin à la précarité avec un plan d'intégration des précaires sur des postes statutaires.

Les politiques de « Gestion des Ressources Humaines » basées sur l'individualisation des revenus et des carrières ne permettent pas d'assurer dans de bonnes conditions les missions de Service public d'Education et de Recherche. La mobilisation collective des personnels doit s'y opposer. La Fonction publique a besoin d'une revalorisation indiciaire dans le cadre d'une refonte globale des rémunérations.

La FSU, une force au service des personnels

La FSU s'oppose aux mesures rétrogrades en cours. Elle défend des valeurs de justice sociale, d'égalité, de solidarité.

- **Pour le maintien de l'accès démocratique à la formation et à la recherche, pour la défense et la promotion du Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche**
- **Pour la défense des statuts, l'augmentation des salaires et des promotions des personnels, l'amélioration des conditions de travail**
- **Pour une titularisation massive des personnels précaires**
- **Pour le recrutement sur des emplois statutaires d'Etat, contre le développement des contrats précaires**

Votez et faites voter FSU

La FSU rassemble et travaille à la construction de l'unité syndicale sans exclusive. Elle réunit des syndicats qui défendent l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche : enseignants, enseignants chercheurs et chercheurs, ingénieurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, de bibliothèque, infirmières, assistantes sociales. Ce sont les syndicats : SNESup, SNEP, SNCS, SNASUB, UNATOS, SNICS, SNUAS-FP.

Aux élections professionnelles, les personnels ont fait de la FSU la première organisation syndicale dans la Fonction Publique d'Etat.